

A l'attention de Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale,

Objet : direction d'école

Monsieur le ministre,

Le SNUDI-FO attire votre attention sur la question de la direction d'école. Le président a pris la responsabilité de rouvrir les écoles à compter du 11 mai alors que, pour notre fédération, les conditions de sécurité ne sont pas réunies : aucun dépistage systématique ne sera mis en place pour les personnels et les élèves, aucun masque FFP2 (les seuls reconnus par le code du travail) ne sera fourni aux enseignants.

Alors que ces préalables ne sont pas respectés, vous avez néanmoins décidé de maintenir le processus de réouverture des écoles et de le faire prendre en charge par les municipalités et par les directeurs d'école avec une mosaïque de fonctionnements locaux où l'école devient une garderie.

Après avoir dû organiser l'accueil des enfants de soignants sans aucun matériel de protection, les directeurs se retrouvent encore en première ligne.

Dans les départements, les directeurs sont sommés de mettre en application les décisions des mairies concernant la réouverture des écoles.

Pire, soit alors qu'ils sont livrés à eux-mêmes, soit sur injonction directe de leur IEN, il leur est demandé d'élaborer des schémas locaux de réouverture des écoles en application du protocole sanitaire national, qui par ailleurs est totalement inapplicable. De telles demandes sont inacceptables. Les directeurs n'ont aucune compétence en matière de santé et sécurité et n'ont pas à endosser de telles responsabilités qui les engageraient, y compris pénalement.

De plus, le SNUDI-FO vous rappelle, comme précisé dans le décret n°89-122 du 24 février 1989, que « *les directeurs d'école sont des enseignants qui ont une fonction particulière* ». Ils ne sont pas des chefs d'établissement. Ils ne peuvent donc en aucun cas être décisionnaires de l'ouverture ou de la fermeture de leur école. Nous vous demandons que cela soit très clairement explicité en direction des personnels.

Cette situation confirme d'ailleurs l'opposition du SNUDI-FO au statut de directeur d'école, statut rejeté par les personnels eux-mêmes, en témoignent les résultats du sondage dont vous aviez pris l'initiative à l'automne 2019.

De ce point de vue, nous ne pouvons que nous inquiéter des propos que vous avez tenus dans Le Figaro : « *Nous sommes en train d'inventer un système* » « *Pour décider d'éléments pratiques, on a besoin de représentants locaux de l'Etat, comme le directeur d'école ou l'inspecteur de l'Éducation Nationale, mais aussi du maire. On a une dialectique à repenser entre l'impératif de force à l'échelle nationale et d'initiative à l'échelle locale.* »

De quel système s'agit-il ? En quoi les directeurs seraient des représentants locaux de l'État au même titre que les IEN ?

Alors que toutes les tentatives de mettre en place un statut de directeur et de territorialiser l'école publique ont été combattues et rejetées par les personnels, le SNUDI-FO n'accepterait pas qu'à l'occasion de la crise sanitaire, une nouvelle tentative soit faite en ce sens.

A l'opposé d'un statut, les directeurs ont des revendications, qui nécessitent d'être satisfaites :

- L'augmentation significative des quotités de décharge
- Une réelle amélioration indiciaire : 100 points d'indice pour tous
- La mise en place d'une aide administrative statutaire

Force est de constater que vous n'avez apporté aucune réponse à ces revendications pourtant toujours aussi urgentes qu'après le suicide de notre collègue Christine Renon malgré les effets d'annonce.

Le SNUDI-FO demande à vous rencontrer sur ces questions. Dans l'immédiat, nous vous demandons de prendre les mesures sanitaires indispensables préalables à l'ouverture des écoles, et cela dans la durée, à savoir le dépistage systématique et des masques FFP2 pour les personnels.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO